

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-195 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant emprunt concernant l'opération de la Halle de Marché à Chénéraillles

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 41	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 50	

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON
11 DEC. 2017
Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1982

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, MICHON à WELZER, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU.

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, ALLEYRAT, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Monsieur Patrice MORANCAIS, Vice-Président, explique qu'au budget annexe 2017 "Antenne du Cadran" de Chénéraillles, il a été prévu un prêt de 130 510 €. Le solde des factures ayant été réglé et le montant définitif des subventions étant connu, le prêt nécessaire au financement de l'opération s'élève à 150 000 €.

Trois banques ont été consultées : le Crédit Agricole ; la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont soumis des offres, la Caisse des dépôts a indiqué qu'elle ne proposait pas de prêt sur ce type d'opération.

Monsieur MORANCAIS communique le tableau d'analyse des offres et indique qu'en réunion des Vice-Présidents du 28/11/2017, il a été proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

Montant	150 000 euros
Durée	15 ans
Echéances :	Annuelles avec 1 ^{ère} échéance réduite
Taux fixe	1,33 %
Taux apparent	1,20 %
Mode d'amortissement :	Constant
Frais de dossier :	150 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole selon les modalités reprises ci-dessus,

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

- S'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer leur règlement,
- S'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la signature du contrat, l'acceptation de toutes les modalités induites ainsi que pour la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 11 décembre 2017
Pour copie conforme, le 11 décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

